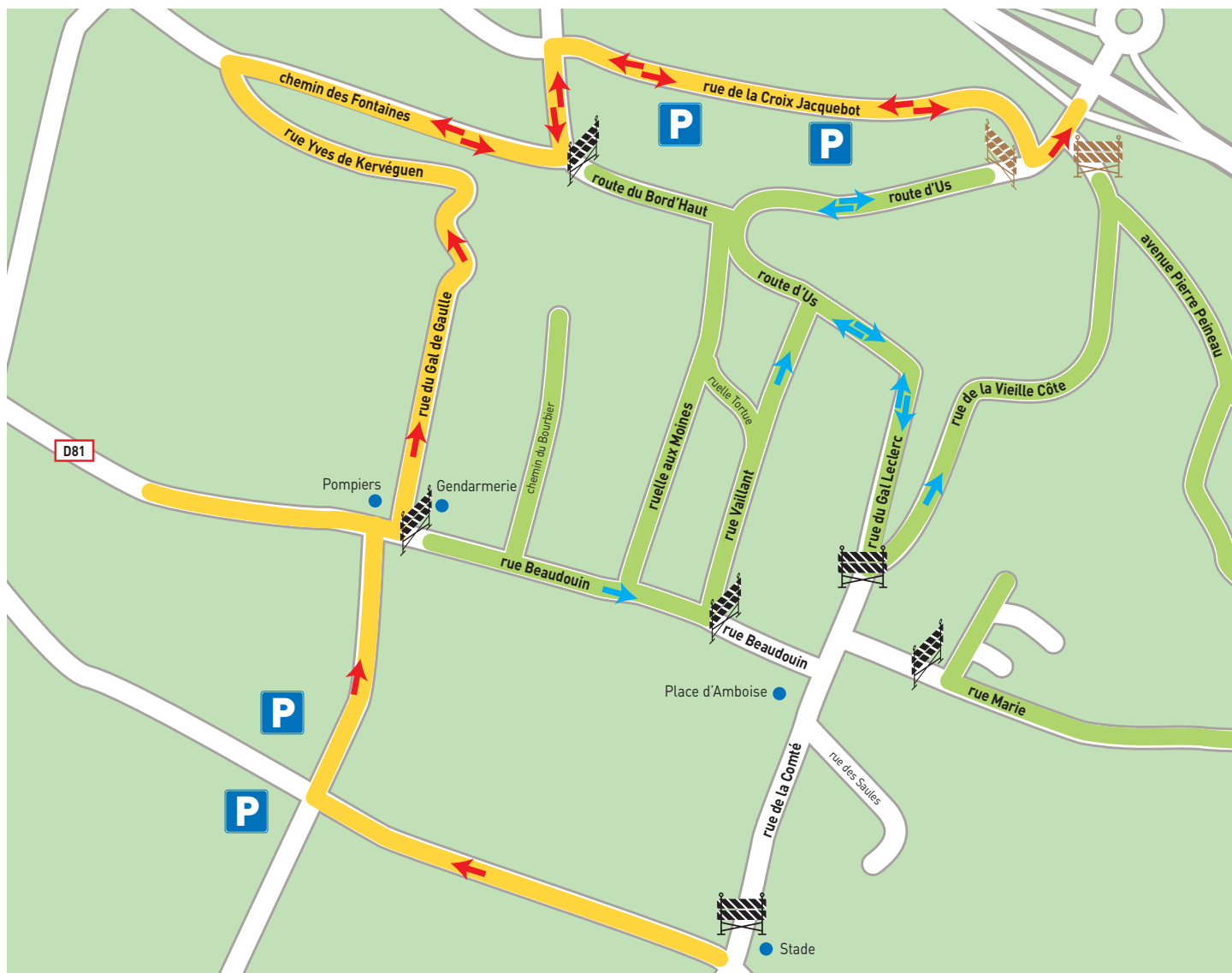




## ÉDITION SPÉCIALE

### AMÉNAGEMENT DE LA CIRCULATION POUR LES 24H DE VIGNY LE 29 JUIN 2019

#### Restrictions de circulation



Circulation exclusivement réservée aux riverains munis d'un laissez-passer

Sens de circulation

Déviation

Barrage fixe

Barrage mobile uniquement pour les riverains munis d'un laissez-passer

L'accès au centre bourg sera fermé à la circulation du samedi 29 juin (à partir de 6 heures du matin), jusqu'au lendemain 6 heures. Des déviations seront prévues afin de contourner le village.

La circulation et le stationnement seront réglementés, le temps de la manifestation, dans les conditions suivantes :

## RUE DE LA COMTÉ



**La rue sera barrée à hauteur du stade.**

La déviation se fera par le chemin autour du parc du château dans le sens Longuesse - Théméricourt (sens unique).

Seul les véhicules de secours et engins agricoles seront autorisés à emprunter le chemin dans le sens contraire.



**Le stationnement sera interdit** des deux côtés sur toute la longueur et ainsi que tout le long du chemin autour du château.

## RUE BEAUDOUIN



**La rue sera barrée à hauteur de la gendarmerie, n°50 de la voie.**

La déviation se fera par la rue Henri Savalle, rue du Général de Gaulle, rue Yves de Kervéguen, chemin des Fontaines, route du Bord'Haut, rue de la Croix Jacquebot.



**Le stationnement sera interdit** de la place d'Amboise jusqu'au 24 de la voie.

## ROUTE DU BORD'HAUT



**La rue sera barrée à hauteur du carrefour route du Bord'Haut/chemin des Fontaines.**

La déviation se fera par la rue de la Croix Jacquebot.

## ROUTE D'US



**La route sera barrée à hauteur de la rue de la Croix Jacquebot sauf pour les riverains via un laissez-passer délivré par la mairie de Vigny.**

La déviation sera mise en place par la RD14.

## RUE DE LA VIEILLE CÔTE



**La rue sera barrée :**

- à l'intersection route d'Us/rue de la Vieille Côte, sauf pour les riverains et les habitants de la Gaudière via un laissez-passer délivré par la mairie de Vigny.

## RUE MARIE



**La rue sera barrée au niveau de la rue Montmorency.**

La déviation se fera par la rue Marie, avenue Pierre Peineau.

## RUE VAILLANT



**Le stationnement sera interdit** des deux côtés de la voie, de la rue Beaudouin jusqu'à la ruelle Tortue.

## RUE DE LA CROIX JACQUEBOT



**Le stationnement sera autorisé** côté impair sur la parcelle enherbée.

## LE CENTRE DU VILLAGE

**La circulation et le stationnement seront interdits :**

1. rue du Général Leclerc de la rue Marie à la place d'Amboise
2. place d'Amboise
3. rue Beaudouin de la rue Vaillant à la place d'Amboise
4. rue des Saules
5. rue de la Comté du stade jusqu'à la place d'Amboise
6. impasse des Cendres.

## DERRIÈRE LE CHÂTEAU



**Deux parkings sont prévus.**

## ARRÊT DE BUS



**Les deux arrêts de bus situés rue Beaudouin (en face de la mairie et à proximité de la gendarmerie) seront déplacés sur les arrêts existants sur les bretelles de la RD14.**



**LES LAISSEZ-PASSER SERONT DÉLIVRÉS PAR LA MAIRIE EXCLUSIVEMENT AUX RIVERAINS CONCERNÉS (  ). SANS LAISSEZ-PASSER, IL NE SERA PAS POSSIBLE DE FRANCHIR LES BARRAGES MOBILES.**